



Mail envoyé à la direction

Le 05 septembre 2022

CGT

À: FRANCOIS BARETTA Beatrice (Iveco Group)
Cc: MARTIN Camille (Iveco Group); ARNAUD Herve (CNH Industrial)
Objet: salaires

Madame la directrice des Ressources Humaines,

Suite à l'avenant salaires du 21 mars 2022 de la convention collective de la métallurgie, le syndicat CGT a constaté que le prix du point n'avait pas été revalorisé au 1^{er} juillet de la même année.

Nous vous rappelons que cette revalorisation impact la prime d'ancienneté et la prime trimestrielle.

De ce fait, nous vous demandons d'appliquer cette régularisation, à l'ensemble des salariés concernés, sur le bulletin de paie de septembre.

Dans l'attente d'une réponse écrite de votre part,

Cordialement,
Le syndicat CGT.



La CGT

Le 05 septembre 2022